N°18 Août 2012

Les dossiers de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de PICARDIE

Le prêt social de location accession en Picardie

Le prêt social de location accession (PSLA) permet à des ménages bénéficiant de ressources modestes et ne disposant pas d'apport personnel de devenir propriétaires : • en leur donnant la possibilité d'acquérir le logement qu'ils occupent après une phase

- en leur donnant la possibilité d'acquérir le logement qu'ils occupent, après une phase locative;
- en sécurisant l'opération d'accession et en leur laissant le choix de se porter ou non acquéreurs à l'issue de cette phase locative.

Ce dispositif, après plusieurs années de lente montée en régime, a connu une forte accélération en 2011, en partie liée à la disparition en 2011 du pass foncier, un autre dispositif favorisant l'accession sociale à la propriété.

→ Les PSLA financés depuis 2004 sur l'ensemble du territoire national :

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
69	798	1522	2290	2378	2413	3076	7108	19654

Le volume de logements est en constante augmentation depuis 2007. La hausse est de 76%.

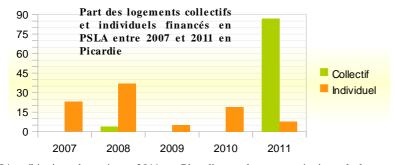
→ Les PSLA financés depuis 2007 en Picardie :

La Picardie ne fait pas partie des régions ayant financé en PSLA un nombre de logements important. Cependant, en 2011 les logements proposés à l'accession progressent fortement: + 80%. Ils sont majoritairement de type collectif.



Source: Infocentre Sisal - 02 mars 2012

En 2009 et 2010, peu de logements étaient proposés à l'accession, vingt quatre au total et tous de type individuel. Entre 2010 et 2011 ils ont été multipliés par cinq et sont en grande majorité de type collectif.



L'accélération observée en 2011 en Picardie est due aux opérations de logements collectifs, dont deux ont été financées à Amiens et Saint-Quentin.



www.picardie.developpement-durable.gouv.fr

→ Logements financés en PSLA par région :

Pour l'année 2011, les régions Midi-Pyrénées, Ile-de-France, Bretagne ou encore Rhône-Alpes ont financé en PSLA un nombre de logements environ dix fois supérieur à celui réalisé par la Picardie.

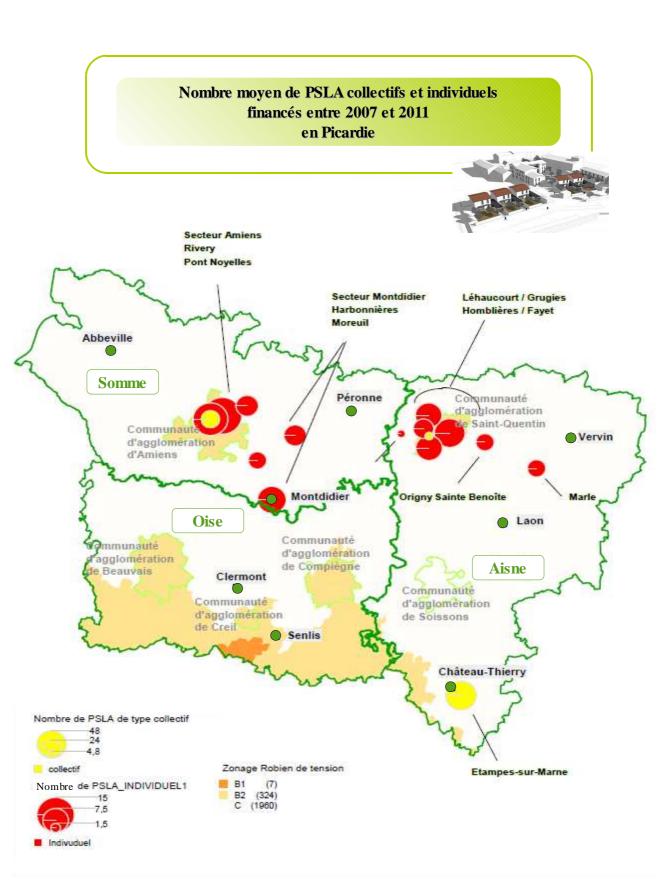
Année	2011	Part de la région	% en zones A et B1	
Midi-Pyrénées	1044	17,0%	69,5%	
Rhône-Alpes	962	11,5%	39,7%	
Pays de la Loire	951	12,1%	35,3%	
Bretagne	938	13,8%	33,1%	
Ile de France	902	9,3%	96,6%	
Nord-Pas-de-Calais	597	7,5%	38,0%	
Basse Normandie	458	5,4%		
Aquitaine	296	5,6%	65,7%	
Languedoc-Roussillon	249	5,1%	25,7%	
Centre	143	2,8%	34,8%	
PACA	133	2,4%	29,1%	
Alsace	105	1,0%	58,3%	
PICARDIE	95	0,9%		
Haute Normandie	95	2,2%	40,2%	
Bourgogne	59	0,4%		
Auvergne	53	0,9%	4,3%	
Franche-Comté	19	0,7%		
Poitou-Charentes	6	0,9%		

→ Logements financés en PSLA depuis 2007 en Picardie :

Depuis 2007, autant de logements individuels que de logements collectifs ont été financés en Picardie. Cependant, les programmes sont concentrés exclusivement dans les départements de l'Aisne et de la Somme.

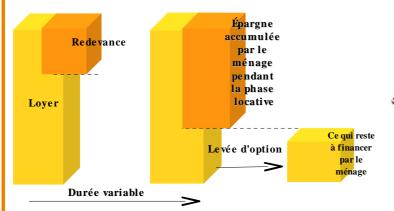
En 2011, plus des 2/3 des logements sont de type collectif et situés dans l'Aisne.

Année de gestion	Nom commune	Département	Nom officiel de l'organisme	Nombre de logements		Coût opération TTC	Loyer moyen par logement calculé
	Lehaucourt	Aisne	HABITAT SAINT QUENTINOIS - OPH	8		1 133 498 €	728 €
2007	Rivery	Somme	PICARDIE MARITIME HABITAT	15		2 451 733 €	781 €
	Grugies	Aisne	S.A. LA MAISON DU CIL	8	individuel	1 041 990 €	706 €
	Homblières	Aisne	SCI SAINT-LOUIS	10		1 444 370 €	660 €
	Saint-Quentin	Aisne	HABITAT SAINT-QUENTINOIS	4	collectif	597 304 €	582 €
	Origny-Sainte-Benoite	Aisne	SCI SAINT-LOUIS	4		609 341 €	182 €
2008	Montdidier	Somme	S.A. LA MAISON DU CIL	9		1 471 700 €	635 €
	Harbonnières	Somme	S.A. LA MAISON DU CIL	6		937 000 €	653 €
2009	Fayet	Aisne	HABITAT SAINT-QUENTINOIS	5		832 119 €	832 €
	Attilly	Aisne	HABITAT SAINT-QUENTINOIS	1		168 247 €	756 €
2010	Amiens	Somme	PICARDIE MARITIME HABITAT	12	individuel	2 028 000 €	813 €
2010	Pont-Noyelles	Somme	PICARDIE MARITIME HABITAT	6	98	986 700 €	744 €
	Saint-Quentin	Aisne	SACICAP AISNE SOMME OISE	18		2 342 360 €	548 €
	Étampes-sur-Marne	Aisne	SACICAP AISNE SOMME OISE	48	collectif	6 146 683 €	496 €
	Marle	Aisne	SACICAP AISNE SOMME OISE	4		553 792 €	568 €
2011	Moreuil	Somme	SACICAP AISNE SOMME OISE	4	individuel	594 834 €	628 €
	Amiens	Somme	SACICAP AISNE SOMME OISE	21	collectif	3 276 428 €	569 €



La localisation des logements financés en PSLA souligne la prépondérance des agglomérations d'Amiens et de Saint-Quentin, mais aussi un grand nombre de programmes réalisés dans des petites communes rurales.

→ Le principe du PSLA schématisé:



Plafonds de ressources

	Nomb	ore de personne	Zone A	Zone B et C
		1	31 250 €	23 688 €
A	Û	2	43 750 €	31 588 €
88		3	50 000 €	36 538 €
		4	56 875 €	40 488 €
	5 et plus		64 875 €	44 425 €

Le PSLA est un prêt conventionné. Il donne droit à l'APL. Le ménage bénéficie de l'APL accession aussi bien pendant la phase locative que pendant la phase d'accession et à certains avantages fiscaux :

- 1. TVA à taux réduit (5.5%);
- 2. en outre, l'opérateur dispose pendant la phase locative d'une exonération de 15 ans de taxe foncière sur les propriétés bâties ; le ménage qui lève l'option bénéficie également de cette exonération pour la durée restant à courir.

Pour le ménage candidat à l'accession avec le PSLA, l'opération comprend deux phases

- 1. une phase locative
- 2. une levée d'option débouchant ou non sur une phase d'accession.

La signature des contrats de location-accession doit se faire avec des ménages dont les ressources sont inférieures à des plafonds spécifiques.

Le prix de vente du logement ne doit pas excéder un plafond par mètre carré de surface utile. Ce plafond est révisé chaque année le 1er janvier.

→ Plafonds de ressources en PSLA, en vigueur au 1er janvier 2011:

Les dispositifs d'aides à l'accession visent à apprécier les ressources les plus récentes du bénéficiaire, afin de délivrer le montant d'aide le plus adapté, et éviter notamment les « effets d'aubaine » des bénéficiaires qui auraient vu leurs ressources augmenter rapidement d'une année à l'autre.

Ainsi, le décret, paru le 18 août 2011, en modifiant certaines règles de commercialisation, a substitué au mode d'appréciation des ressources existant un nouveau mécanisme de « revenu plancher », consistant en une réévaluation immédiate des revenus déclarés en fonction du montant de l'opération financée.

Contact : Rémi CO

Rémi COUAILLIER

tél.: 03.22.82.25.49

courriel

remi.couaillier@developpement-durable.gouv.fr

Conception – réalisation :

DREAL Picardie ECLAT / Pôle H&T **Nadia SGHIR** tél.: 03.22.82.25.82

courriel:

nadia.sghir@developpement-durable.gouv.fr

Les dossiers de la DREAL Picardie

DREAL Picardie 56 rue Jules Barni 80040 AMIENS Cedex 1

tél.: 03 22 82 25 00 Fax: 03 22 91 73 77

Directeur de la Publication : Philippe CARON

courriel de la DREAL:

dreal-picardie@developpement-

durable.gouv.fr

ISSN 2104-0540

Dépôt légal :

3ème trimestre 2012

"impression DREAL"